



ADAPTATION FUND

PROJET VFDM :

“Intégrer la gestion des inondations et des sécheresses et l’alerte précoce pour l’adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta”

.....

**Rapport national de consultation des parties prenantes sur le fonctionnement du SAP VOLTALARM
Sites Pilotes de Badara et de Kongoussi
BURKINA FASO**

Octobre 2022

Partenaires d’exécution



Table de matière

ABREVIATIONS	3
LISTE DES FIGURES	1
LISTES DES IMAGES (PHOTOS)	1
INTRODUCTION	2
I. RAPPEL DES OBJECTIFS DES CONSULTATIONS	2
II. METHODOLOGIE DE LA CONSULTATION	3
III. PRESENTATION PHYSIQUE DES DEUX SITES ETUDIES	3
3.1. Le Site pilote de Badara	3
311. <i>Le Relief</i>	3
312. <i>L'hydrographie</i>	4
313. <i>Les aménagements hydro-agricoles</i>	4
314. <i>Les sols</i>	5
315. <i>La Population</i>	5
316. <i>Les caractéristiques climatiques</i>	6
317. <i>Les activités Socio-économiques</i>	7
318. <i>Les activités agricoles</i>	Erreur ! Signet non défini.
319. <i>L'Elevage</i>	Erreur ! Signet non défini.
3.2. Le Site pilote de Kongoussi	7
321. <i>Le relief</i>	9
322. <i>Les sols</i>	10
323. <i>Occupation des terres</i>	10
324. <i>Le Climat</i>	11
325. <i>Le réseau hydrographique</i>	11
326. <i>Les cours d'eau</i>	11
327. <i>Les eaux de surface</i>	12
328. <i>La végétation et la faune</i>	12
329. <i>La population</i>	13
330. <i>La situation hydrométéorologique et saisonnière</i>	13
IV. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES (SECTEUR D'ACTIVITÉ, RÔLE, RESPONSABILITÉS DANS LE DISPOSITIF DE PRÉVISION ET D'ALERTE PRÉCOCE ET BESOINS SPÉCIFIQUES Y AFFÉRENTS)	18
4.1. Les parties prenantes à l'échelle nationale	18
411. <i>La Direction générale des ressources en eau (DGRE)</i>	18
412. <i>L'Agence nationale de la météorologie (ANAM)</i>	19
413. <i>La Direction générale de la protection civile (DGPC)</i>	19
414. <i>Le Centre national de secours d'urgence (CONASUR)</i>	21
415. <i>Les projets et programmes exécutés ou en exécution</i>	21
• <i>Le Plan d'action du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA)</i>	22
42. Les parties prenantes au niveau des deux sites	23

421. Les parties prenantes au niveau du site de Badara	23
422. Les parties au niveau du site de Kongoussi.....	24
• Le président de la délégation spéciale de la commune de Kongoussi.....	24
• Les services techniques déconcentrés de l'Etat.....	24
• Les Conseils Villageois de Développement (CVD)	25
• L'Association Zood Nooma pour le Développement (AZND)	25
• La Radio communale du Lac	26
V. ETAT DES LIEUX DES CANAUX ET SUPPORTS DE COMMUNICATION DU SYSTEME DE PREVISION ET D'ALERTE AUX INONDATIONS ET AUX SECHERESSES AU NIVEAU DES DEUX SITES	27
5.1.L'existant au niveau du site de Badara.....	27
511. La Radio communale de Bama.....	27
512. Les Réseaux téléphoniques	27
513. Les crieurs publics.....	27
514. La Station agrométéorologique de l'ANAM.....	27
515. La station hydrométrique de la DGRE.....	27
516. La mini-Station hydrométéorologique installée dans le cadre du projet	27
52. L'existant au niveau du site de Kongoussi	28
521. Les bulletins d'information hydrométéorologique	28
522. Les émissions radiophoniques.....	28
523. Le dispositif communautaire de diffusion appuyé par des leaders villageois	28
524. L'installation et l'exploitation des stations hydrométéorologiques paysans.....	28
525. Les cadres de concertations au niveau communal	28
VI. DÉFIS, LACUNES OU PROBLÈMES ET SOLUTIONS PALLEATIVES	29
61. Au niveau du site de Badara.....	29
611. Les difficultés, lacunes et défis à relever.....	29
612. Les propositions de solutions/recommandations.....	29
62. Au niveau du site de Kongoussi.....	30
621. Les difficultés, lacunes, et défis à relever.....	30
622. Quelques propositions de solutions/recommandations :.....	30
ANNEXES	32
Annexe1: liste des membres du Groupe de Travail National	33
Annexe2 : Liste des personnes consultées à Badara.....	34
Annexe3 : liste des personnes consultées à Kongoussi	35
Annexe4 : Images de la mission.....	36



ABREVIATIONS

ABV	Autorité du Bassin de la Volta
ANAM	Agence National de la Météorologie
AZND	Association Zood Nooma pour le Développement
CIMA	Centre International de Surveillance Environnementale
CONASUR	Centre national de secours d'urgence
CN-SISA	Coordination Nationale du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
CVD	Conseils Villageois de Développement
DGAHDI	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques et du Développement de l'Irrigation
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGDT	Direction Générale du Développement Territorial
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
GWP-AO	Global Water Partnership Afrique de l'Ouest
OMM	Organisation Mondiale de la Météorologie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
SAP	Système d'Alerte Précoce
SP-CNDD	Secrétaire Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
VFDM	Volta Flood and Drought Management

LISTE DES FIGURES

<i>Figure 1: Localisation de la commune de BAMA</i>	4
<i>Figure 2 : Occupation des terres</i>	5
<i>Figure 3 : Hydrographie du bassin</i>	5
<i>Figure 4 : Carte des sols</i>	5
<i>Figure 5 : Stations pluviométriques avec leurs polygones de Thiessen</i>	5
<i>Figure 6 : Cycle annuel de précipitation de Bama</i>	6
<i>Figure 7 : Cycle annuel du nombre de jours de pluie de Bama</i>	6
<i>Figure 8 : Variabilité interannuelle des températures maximales de Bobo de 1980 à 2021</i>	7
<i>Figure 9 : Variabilité interannuelle des températures minimales de Bobo de 1980 à 2021</i>	
<i>Figure 10:Localisation de la zone d'étude</i>	9
<i>Figure 11: occupation des terres dans le sous-bassin versant</i>	10
<i>Figure 12: réseau hydrographique du sous-bassin versant</i>	11
<i>Figure 13: : images emblématique : effets combinés-érosion des champs de culture suivie de l'insuffisance de pluies</i>	12
<i>Figure 14: cartes températures-pluviométrie</i>	13

LISTES DES IMAGES (PHOTOS)

<i>Image 1 : dispositifs utilisés par le SISA</i>	23
<i>Image 2 : Échelle limnimétrique de la station de Badara</i>	36
<i>Image 3 : Station météorologique acquise dans le cadre de projet VFDM</i>	37
<i>Image 4 : position de la crue le mardi 13 septembre 2022</i>	38
<i>Image 5 : Salle de diffusion de l'information à la radio communautaire de BAMA et séance de photo avec le directeur de la radio</i>	39



INTRODUCTION

L'Organisation Météorologique Mondiale OMM (une Agence spécialisée des Nations Unies), l'Autorité du Bassin de la Volta (ABV) et le Partenariat Mondial de l'Eau en Afrique de l'Ouest (GWP-AO), mettent en œuvre le Projet intitulé *Intégration de la gestion des inondations et de la sécheresse et de l'alerte précoce pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta* ». Les activités du projet ont débuté en juin 2019 et dureront jusqu'à la mi-2023. Ce projet est financé par le Fonds d'Adaptation.

La mise en œuvre du projet VFDM implique la participation active des Agences nationales (Services Météorologiques et Hydrologiques nationaux, des Ressources en Eau, de l'Environnement, de la Protection civile, etc.) et des Partenaires techniques de l'OMM, tels que la Fondation de Recherche CIMA, l'UICN et le CERFE.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les trois partenaires d'exécution ont développé avec l'appui technique de la Fondation CIMA, une plateforme VoltAlarm pour la prévision des inondations et la sécheresse à l'échelle du bassin de la Volta.

La suite du processus prévoit de tester l'applicabilité et l'efficacité du système d'alerte précoce VOLTALARM dans les zones fortement exposées aux risques hydrométéorologiques tels que les inondations et la sécheresse dans le bassin de la Volta, notamment au niveau des dix (10) sites pilotes sélectionnés du bassin de la Volta parmi lesquels les Sites pilotes de Badara et de Kongoussi au Burkina Faso. Le Site pilote de Badara bénéficie de la mise en œuvre de l'expérience pilote de l'approche gestion communautaire des inondations et des sécheresses

Pour donner sdont les sites de Badara dans la commune rurale de Bama, Région des Hauts-Bassins et le site pilote de Kongoussi, Région du Centre-Nord.

Les consultations ont porté sur les thématiques inondations (site pilote de Badara) et les sécheresses (site pilote de Kongoussi).

I. RAPPEL DES OBJECTIFS DES CONSULTATIONS

La consultation nationale pour le test de fonctionnement du système VoltAlarm vise à :

- Faire un inventaire des parties prenantes aux différents échelons territoriaux (national, régional, communautaire) ;
- Identifier les lacunes et les besoins dans la diffusion efficace des informations d'alerte précoce et fournir une réponse à la population impactée

- Identifier les arrangements institutionnels et discuter avec les parties prenantes responsables de la diffusion des informations d'alerte précoce à la population ;
- Proposer un dispositif prenant en compte l'existant et les améliorations apportées.

II. METHODOLOGIE DE LA CONSULTATION

Pour réaliser la consultation des parties prenantes les étapes suivantes ont été adoptées :

- L'organisation de la réunion de lancement de la consultation sur les deux sites. A cette rencontre qui a regroupé les membres du Groupe National de Travail, plusieurs points ont été abordés, notamment (i) la prise de connaissance des termes de référence et l'amendement de l'agenda initial, (ii) le choix de deux (2) représentants du groupe pour conduire les consultations sur le site ; (iii) la collecte des données secondaires auprès des membres sur l'existant en matière d'alerte aux inondations et aux sécheresses, le dispositif de communication, ses forces et ses faiblesses, ainsi que les besoins pour l'amélioration du systèmes ;
- L'organisation et la conduite de la mission. Avant d'aller sur le terrain, les consultants se sont retrouvés pour élaborer un questionnaire et identifier les acteurs clés qui devront être entendus pour disposer des données et informations sur le fonctionnement du système au niveau local.
- Des visites de certaines installations : stations, radios.

III. PRESENTATION PHYSIQUE DES DEUX SITES ETUDIES

3.1. Le Site pilote de Badara

Suivant le découpage administratif s'inspirant de la communalisation intégrale du territoire burkinabé en collectivités territoriales, le site pilote de Badara est un village rattaché à la commune rurale de Bama, elle-même relevant de la région des Hauts-Bassins.

311. Le Relief

Le bassin versant du Kou est bordé essentiellement d'un plateau gréseux d'une altitude moyenne de 407 m qui ceinture de nombreuses cuvettes et des dépressions. L'une de ces dépressions, particulièrement importante comporte une large plaine d'inondation s'étendant sur 97 000 ha dont 2 300 ha sont exploitables. C'est sur cette dernière que le

périmètre rizicole a été aménagé grâce à une dérivation des eaux du Kou PALE et *al.* (1986)

312. L'hydrographie

Le bassin du Kou (1.823 km²), situé dans le Sud-ouest du Burkina Faso, est l'espace géographique qui contient le système d'eau associé à la rivière Kou (figure 2). Il constitue le principal exutoire des eaux du bassin. Il est long de 30 km avec un débit variant entre 3,5 et 15 m³/s par an On y trouve des cours d'eau permanents ainsi que des lacs, des mares et des sources (Guinguette, Peso,...). Le département de BAMA abrite quatre (04) stations hydrométriques. La station hydrométrique de Badara, faisant partie de la zone pilote a été créé en 1955 sur la rivière kou au niveau du Pont du village Badara.

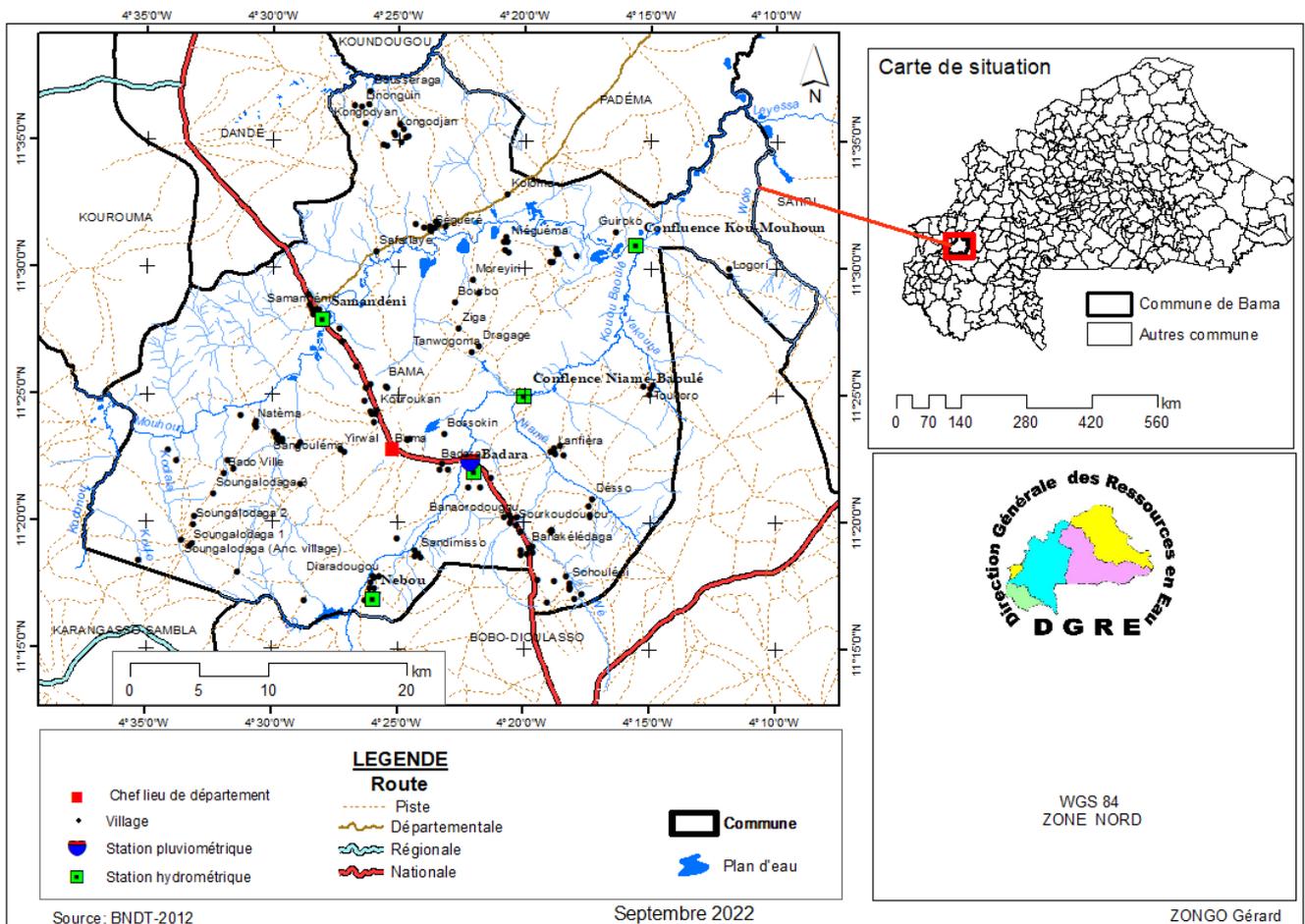


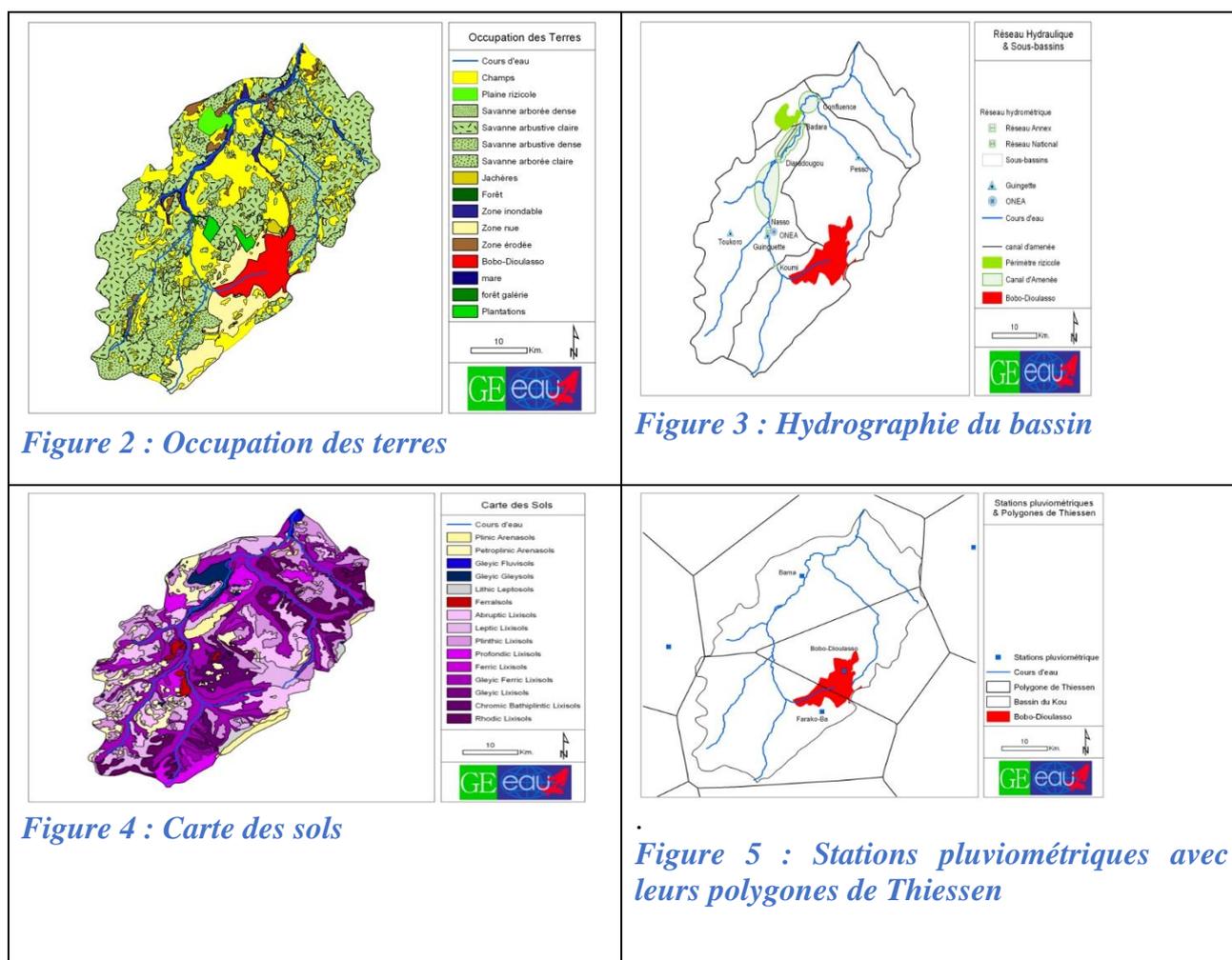
Figure 1: Localisation de la commune de BAMA

313. Les aménagements hydro-agricoles

Les aménagements hydro-agricoles couvrent une superficie totale de près de 3.200 ha ; il s'agit pour l'essentiel des périmètres privés formant la ceinture maraîchère et horticole de Bobo-Dioulasso, seconde ville du pays, et du grand périmètre de 1.200 ha réalisé par l'Etat à Bama et spécialisé dans la production du riz. La végétation naturelle est dominée par la savane arbustive à arborée (figure 1).

314. Les sols

Les sols du secteur d'étude sont des sols peu évolués d'érosion sur matériaux gravillonnaires, des vertisols sur alluvions ou matériaux argileux, des sols ferrugineux tropicaux peu lessivés sur matériaux sableux, ablo-argileux et argilo-sableux et des sols ferralitiques (figure 3).



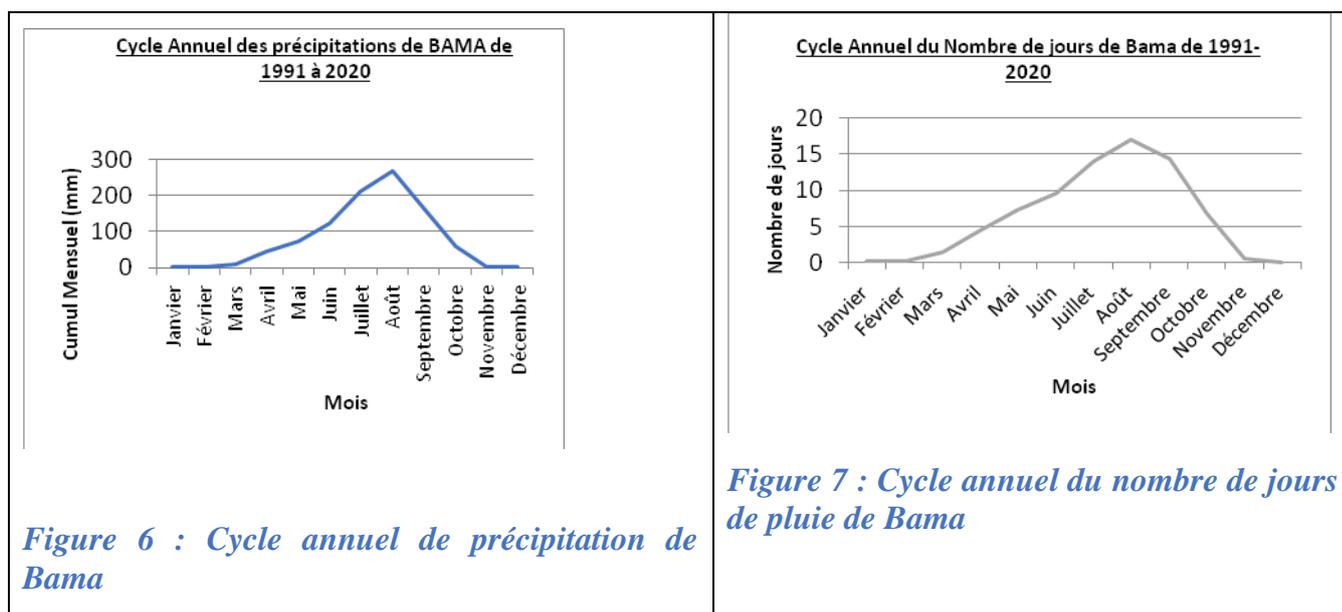
315. La Population

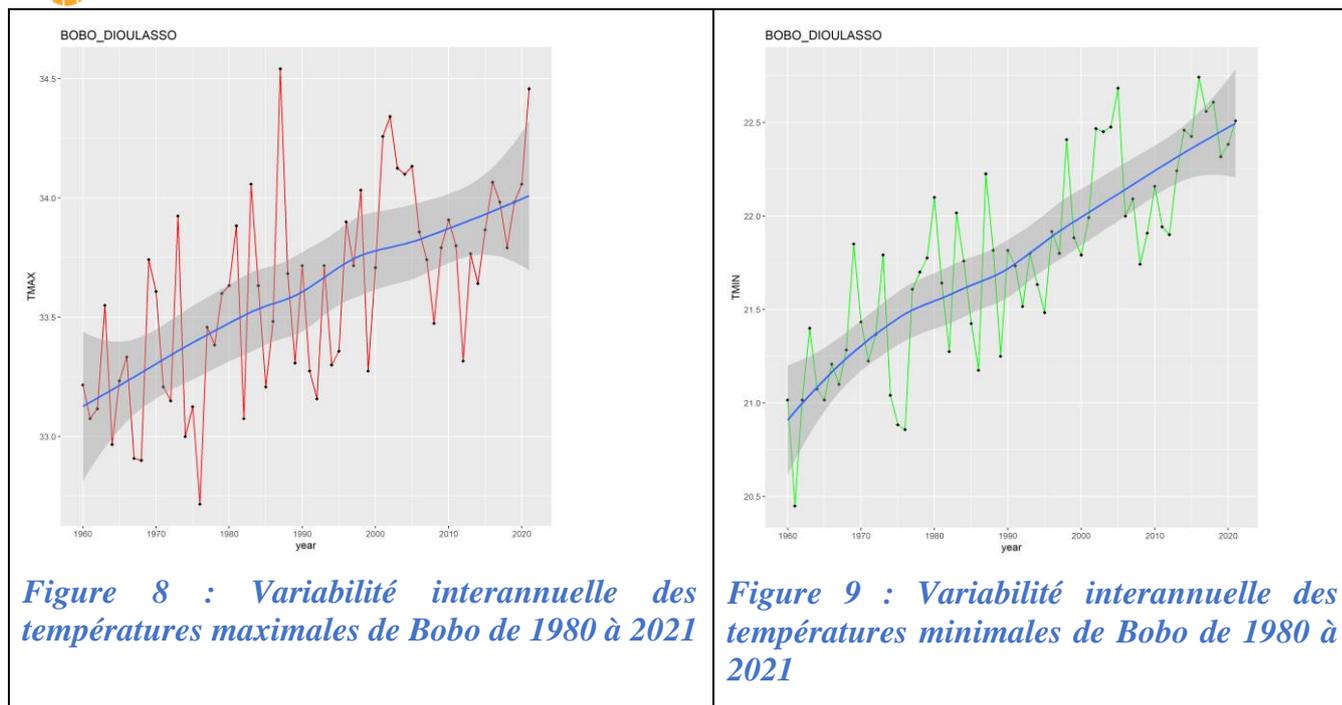
La population de la commune de Bama est estimée à 181 467 habitants dont, 90 314 hommes et 91 153 (RGPH, 2019). Les densités de populations sont plus élevées dans les villages rizicoles que dans le village témoin. La majorité de la population résidente des villages rizicoles est constituée de familles d’immigrés. Ces familles se sont installées depuis l’aménagement du périmètre et leurs chefs ne sont pas des propriétaires terriens dans les terres environnantes du périmètre.

316. Les caractéristiques climatiques

Bama est situé dans la zone climatique soudanienne. Les précipitations y sont généralement supérieures à 900 mm par an et caractérisée par une saison de pluie sur plus de la moitié de l’année et des amplitudes thermiques annuelles assez faibles. Le vent qui y souffle, a une forte domination bipolaire sur l’axe Nord-est et Sud-ouest. Les données de températures de la station météorologique synoptique de Bobo-Dioulasso ont été choisies, en lieu et place de celles de BAMA (zone concernée) à cause de leur qualité et de la disponibilité des séries de données. La mesure de la pluviométrie est assez régulière à la station météorologique de Bama pour permettre une bonne analyse (figure 4). Le cycle annuel des précipitations de Bama montre que le mois le plus pluvieux est le mois d’août avec plus de 250 mm (figure 5) en 17 jours de pluie environ (figure 6) (ANAM, 2022).

Les variabilités interannuelles des moyennes mensuelles des températures maximales et minimales journalières montrent une tendance à la hausse (voir figure 7 et 8). Ainsi les changements climatiques dans la zone se caractérisent plus par les augmentations de températures.





317. Les activités Socio-économiques

- **Les activités agro-sylvo-pastorales**

Ces activités comprennent la foresterie¹, l'agriculture², l'élevage³, le maraichage⁴, l'apiculture⁵, la pisciculture⁶, l'éco-tourisme⁷, les prélèvements médicinaux⁸, la pêche pratiquée aussi bien dans les zones banales (champs de case, forêts protégées, autour des forêts classées), que dans les forêts classées et dans les périmètres aménagés. L'exploitation planifiée des produits forestiers ligneux et non ligneux est faite dans les forêts classées notamment celles du Kou et de Dindéresso. La pêche est à un stade embryonnaire mal encadrée et difficilement comptabilisable. Dans la zone (Wellens et al, 2008), les aménagements hydro-agricoles en période sèche couvrent une superficie totale estimée à plus

¹Par l'exploitation légale ou illégale du bois, la carbonisation, la cueillette réglementaire ou non

² A partir des ressources en eau et en terres,

³ Accès aux ressources fourragères, aux zones de pâture, à l'eau d'abreuvement

⁴ A partir des ressources en eau, des berges

⁵ Quelques apiculteurs sont enregistrés dans le Bassin. Ils pratiquent soit l'apiculture traditionnelle soit l'apiculture moderne

⁶ Bien que faiblement développée et organisée, cette activité attire de plus en plus de riverains qui en tirent d'importants revenus

⁷ L'éco-tourisme est surtout pratiqué dans la Forêt Classée du Kou par le groupement de gestion forestière du village de Kokorowé

⁸Des chercheurs et des tradi-praticiens exploitent les ressources naturelles du Bassin versant du Kou à des fins médicamenteuses.



de 2.000 ha; il s'agit pour l'essentiel de périmètres privés formant la ceinture maraîchère et horticole de Bobo-Dioulasso, deuxième ville du Burkina Faso, et du grand périmètre réalisé par l'Etat à Bama spécialisé dans la production du riz.

- **Le maraîchage**

Le maraîchage est pratiqué tout au long des cours d'eau d'amont en aval. Plusieurs spéculations y sont développées telles que la production des choux, des tomates, des oignons, des courgettes, etc. Ces activités qui meublent souvent le temps d'après récoltes des populations riveraines, constituent également une des sources de richesses, d'emploi et de bien-être pour ces populations. La conduite de ces activités rencontre cependant des difficultés liées soit à l'organisation des activités elles-mêmes soit à l'insuffisance en appui-conseil, au faible niveau d'accès à l'information stratégique (marché, débouchés), à l'accès aux intrants homologués et financièrement accessibles. En plus, les activités de maraîchage est confrontée soit à l'abondance démesurée (inondations) soit à l'insuffisance de l'eau pendant les périodes où elle est vivement attendue par les producteurs/productrices.

3.2. Le Site pilote de Kongoussi

Le site pilote de Kongoussi est de la commune du même nom. Il est situé à 120 km de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. En dehors des questions sécuritaires, le site est accessible en toute période.

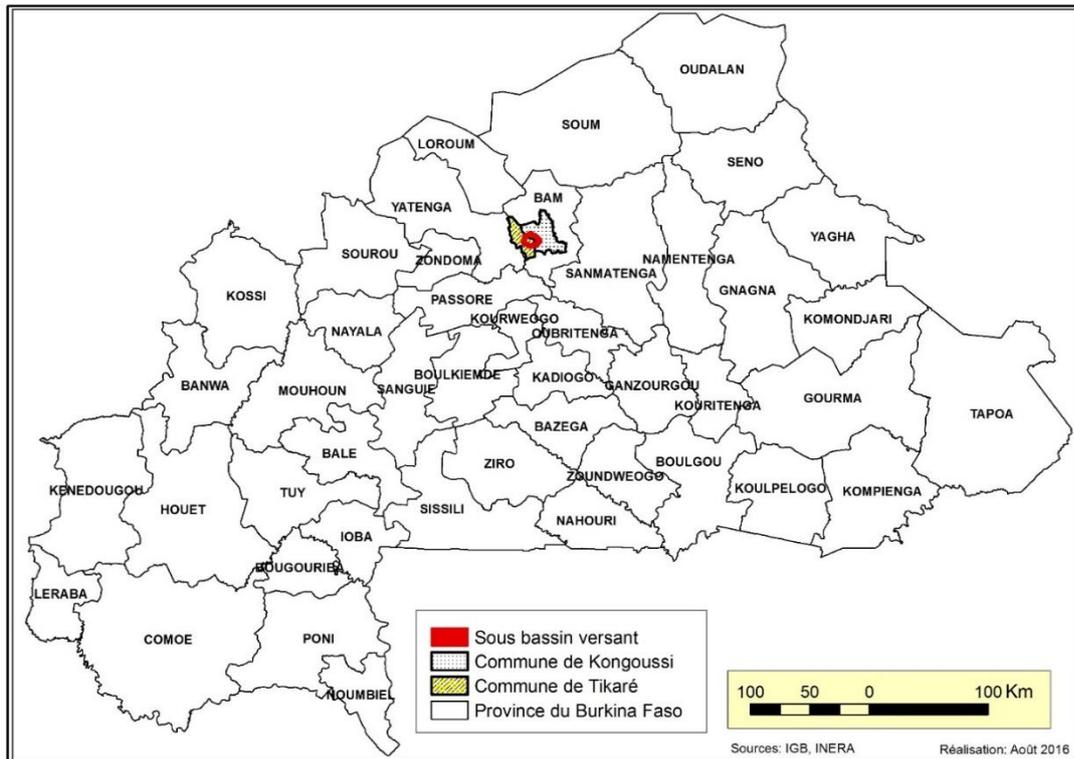


Figure 10: Localisation de la zone d'étude

321. Le relief

Le relief de la zone est dominé par des collines birrimiennes et des plateaux latéritiques. Une chaîne de collines périmétrales constitue la limite naturelle du sous-bassin versant.

Dans sa globalité, le relief fait ressortir deux grandes entités :

- Une première entité occupe le pourtour Ouest, Centre et Est de la zone, où les altitudes sont comprises entre 360 et 480 m d'altitude, avec de fortes pentes dans les parties est et Ouest. Les localités occupant ces espaces sont Kongoussi, Gonga, Bogonam Mossi, Bogonam-Foulbé et Loagha-Foulbé ;
- La deuxième partie, composée par les autres villages, s'étale sur la partie centrale et sud-est et constitue une vaste zone où les altitudes sont faibles (360 à 340 m d'altitude), de même que les pentes.

- Les plateaux sont occupés par des sols de divers types (sols gravillonnaires ou « zeguegdga », sablonneux ou « biissiga », limoneux ou argilo-collant ou « ziboolé »).

322. Les sols

Suivant les données du BUNASOL, les types de sols rencontrés au niveau du site de Kongoussi et leurs superficies sont : Cuirasse ferrugineuse (15%), Argilo-sableux ou sablo-argileux (38%), Gravillonnaire (22%), Sols minéraux bruts (25%).

323. Occupation des terres

L'espace est organisé en fonction des activités qui sont menées et surtout selon les ressources naturelles présentes. Ainsi, l'espace de la zone de consultation est structuré comme suit.

- Végétation naturelle composée de steppe arbustive et herbeuse ;
- Zone de culture dans les champs de case et de brousse ;
- Zone de pâturage au niveau des sols pauvres, des zipelés et des flancs de collines.

Certaines de ces grandes unités d'occupation, les plus importantes sont perceptibles sur la carte d'occupation des sols ci-dessous.

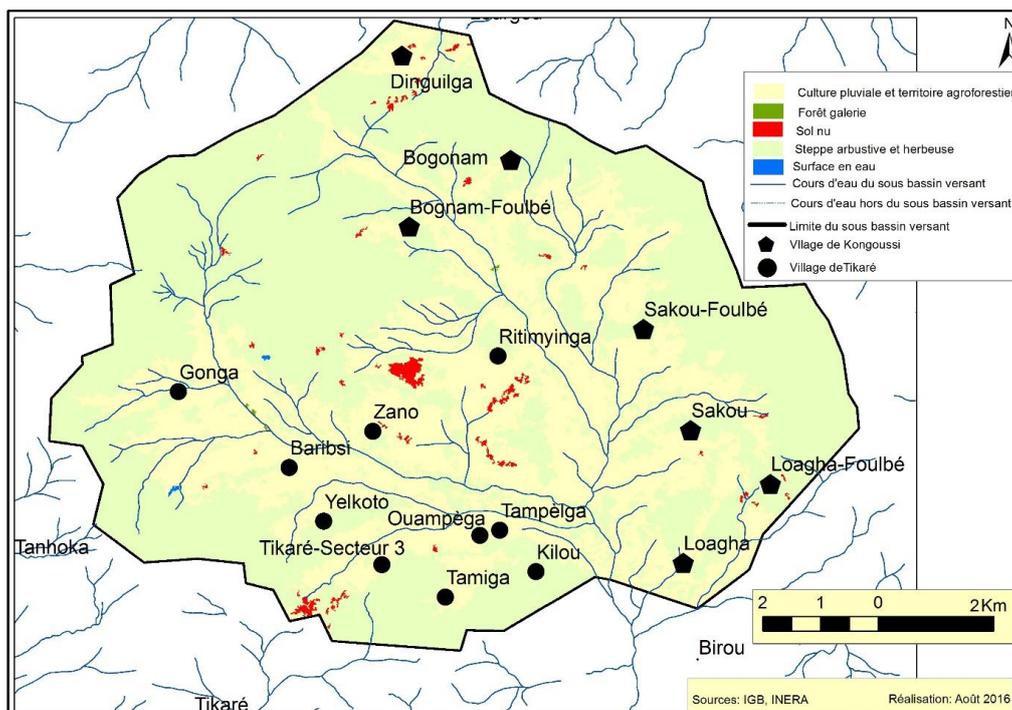


Figure 11: occupation des terres dans le sous-bassin versant

324. Le Climat

La zone concernée est soumise au régime de climat tropical soudano-sahélien caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison sèche d'environ neuf (9) mois compris entre octobre et juin et une saison pluvieuse de trois (3) mois allant de juillet à septembre. Les températures extrêmes varient de 20 °C à 43 °C. Les pluies sont inégalement réparties dans l'espace et dans le temps.

325. Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la commune de Kongoussi est assez fourni. Toutefois, il est pauvre en étangs d'eau. En effet, aucun cours d'eau important ne le traverse, car le sous-bassin versant est situé au top extrémité où les cours d'eau prennent leur source. Son cours d'eau principal est un affluent du Kourougui, lui-même affluent du Nakambé qui dissèque fortement la partie sud du sous-bassin versant en se subdivisant en deux branches majeures. Ce cours d'eau constitue le réservoir principal d'eau de surface de la zone, cf. figure 1.

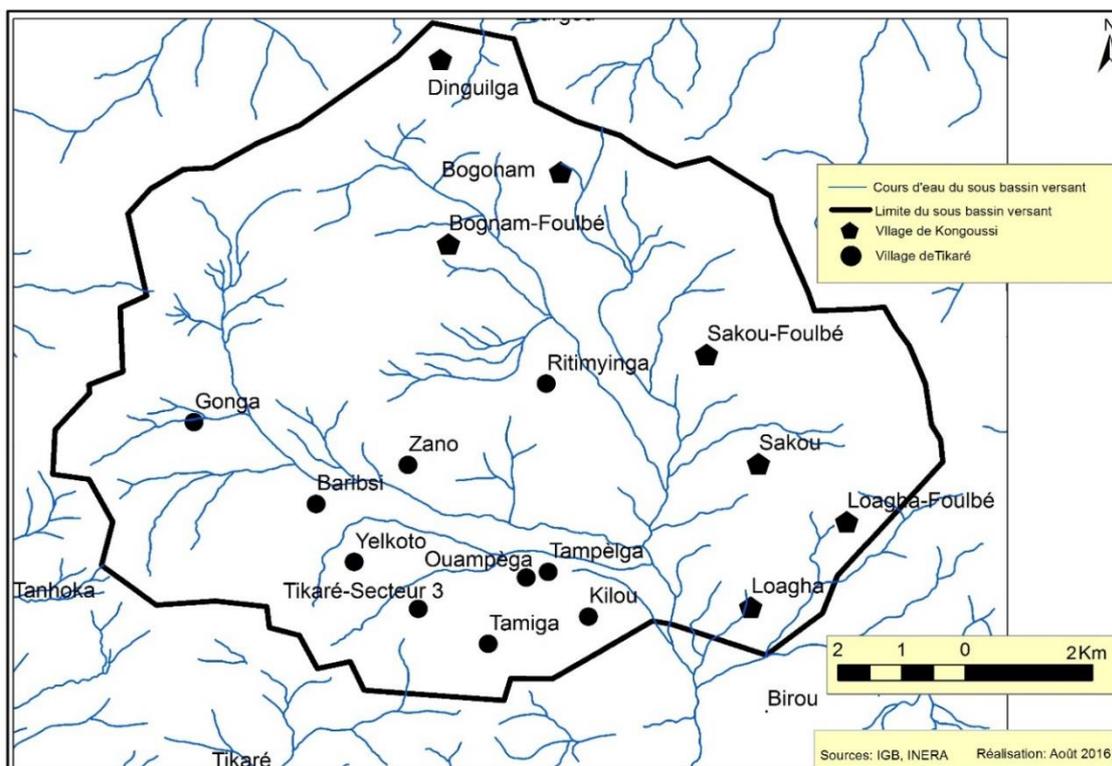


Figure 12: réseau hydrographique du sous-bassin versant

326. Les cours d'eau

Les cours d'eau sont caractérisés par leur état dégradé : les lits mineurs n'ont plus de limite. On constate que presque partout, l'eau force à se faire un lit mineur en surcreusant

le sol et cela crée beaucoup de ravins et déracine même quelques fois des arbres (voir photos ci-dessous). Il serait donc nécessaire de travailler à freiner ce phénomène jusqu'à l'arrêt total de la dégradation des cours d'eau. Il faudra définir les berges de ces cours d'eau et les protéger.

Ravin de Birou



Lit mineur (Gonga)



Figure 13: images emblématique : effets combinés-érosion des champs de culture suivie de l'insuffisance de pluies

C'est un phénomène général constaté sur le site. Il est précurseur des terres improductives ou incultes. Leur existence complique la gestion de la sécheresse qui est une combinaison de la pauvreté des facteurs de production et d'aléas pluvio-météorologiques.

327. Les eaux de surface

Il ressort à travers les échanges que les eaux de surface manquent pour mener les activités surtout agro-sylvo-pastorales. D'abord, le sous-bassin versant est pauvre en retenues d'eau. Il n'y a pas de barrage et les boulis sont en état de dégradation avancée. En réalité, le problème d'eau de surface dans le sous-bassin versant se pose en termes d'infrastructures de stockage et non une insuffisance à proprement parler.

328. La végétation et la faune

La composition floristique du sous-bassin versant est fonction de l'espace considéré. L'on rencontre des forêts-galeries constituées d'espèces le long des cours d'eau et la steppe arbustive qui couvre la plus grande superficie sur les sols en hauteur, la savane arborée qui occupe les vallées. Les espèces comme *Loudetia togoensis* (soutou) et *Schoenefeldia gracilis* constituent la population herbeuse du sous bassin versant.

L'essentiel de la faune est constitué de (i) la faune aviaire avec les francolins, les tourterelles, les hérons, les calaos et, de façon saisonnière, les oies, les outardes, les pintades sauvages, les corbeaux et beaucoup d'autres petits oiseaux. Pour l'instant, malgré la dégradation des biotopes, les conditions satisfont toujours ces oiseaux ; (ii) la petite faune avec quelques petits rongeurs (lièvre, écureuil, porc-épic, etc.) et des reptiles (serpent, gueule-tapée, varan de savane, etc.).

329. La population

La population a été estimée à partir du RGPH 2006 à défaut de données actualisées disponibles. Le tableau ci-dessous donne la structuration de la population en 2006 par le RGPH, exception faite du village de Loagha foulbé où il n'existait pas au moment du passage de l'équipe la situation démographique. Les femmes dominent à tous les niveaux sauf dans le village de Sakou-Foulbé où le pourcentage des femmes est en dessous de 50 %.

330. La situation hydrométéorologique et saisonnière

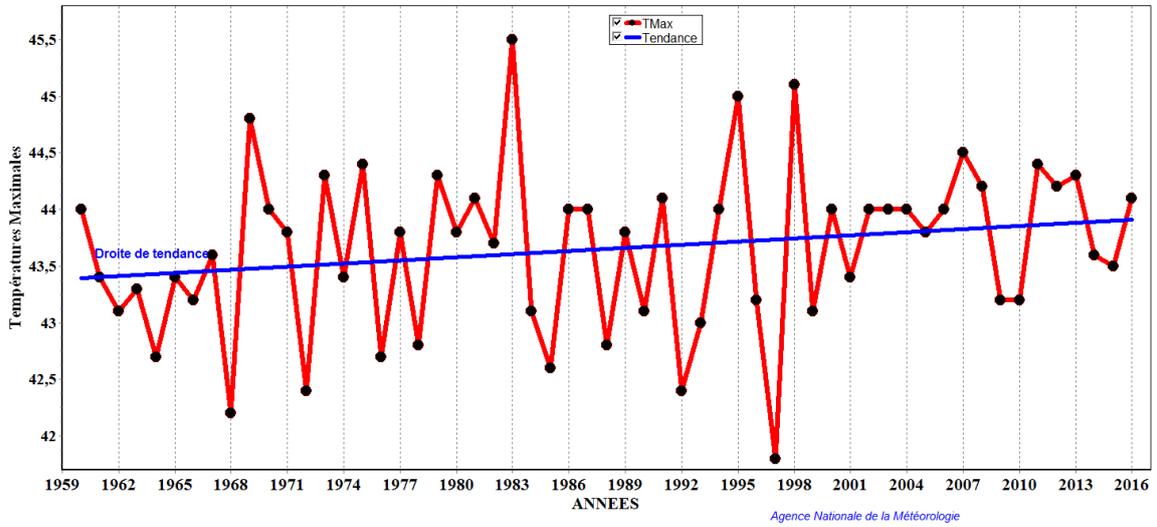
Les graphiques ci-dessous décrivent la situation hydrométéorologique et saisonnière de la zone. Celle-ci est caractérisée par une variabilité prononcée d'une saison à l'autre mais également au sein d'une même saison où les périodes de pluies et de sécheresses se suivent et donnent des séquences suivantes :

- Saison précoce, tardive ou longue
- Fréquences de périodes variables selon leur durée.

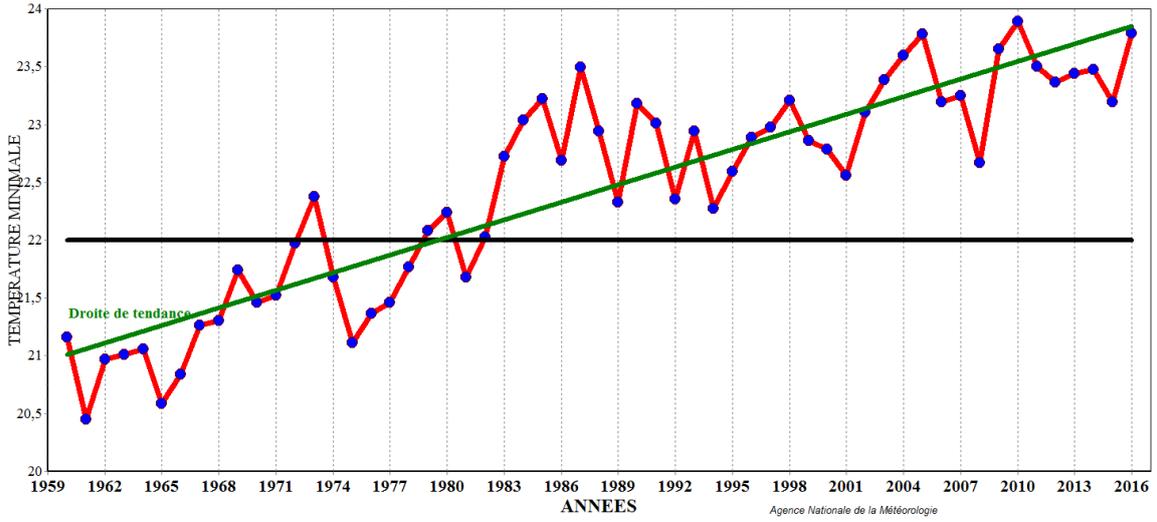
Ce caractère très variable de la pluviométrie et de la température dans la zone a un impact significatif sur les activités agricoles qui peut être positif et/ou négatif.

Les graphiques ci-dessous décrivent les scénarios de sécheresse vécus, les évolutions de la température d'une période à l'autre, l'évolution de la longueur et de la survenue précoce, tardive, longue, courte de la saison pluviométrique et des poches de sécheresses (cf *la série de figures n° 14: cartes températures-pluviométrie*).

EVOLUTION INTERANNUELLE DE LA TEMPERATURE MAXIMALE A KONGOUSSI



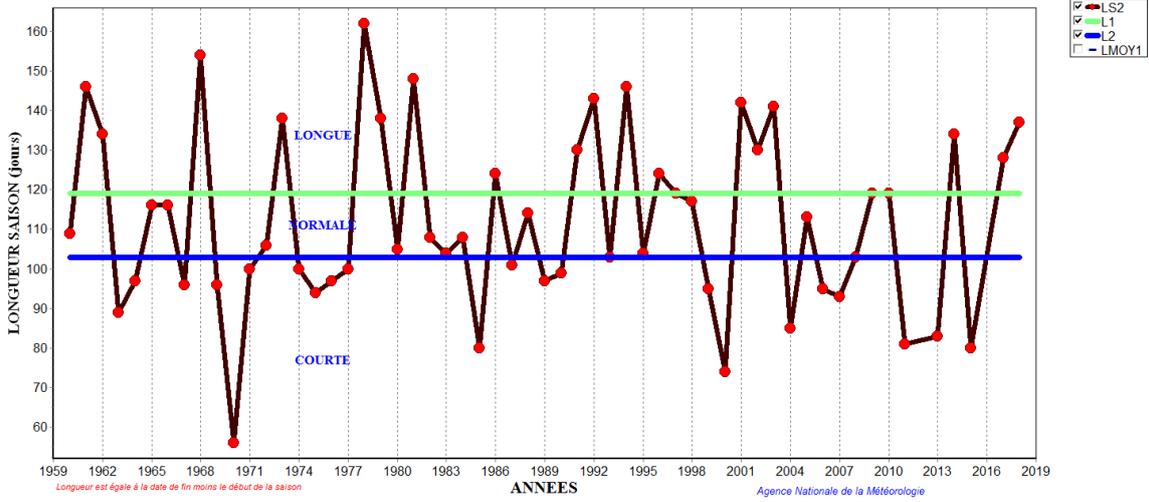
EVOLUTION INTERANNUELLE DE LA TEMPERATURE MINIMALE A KONGOUSSI



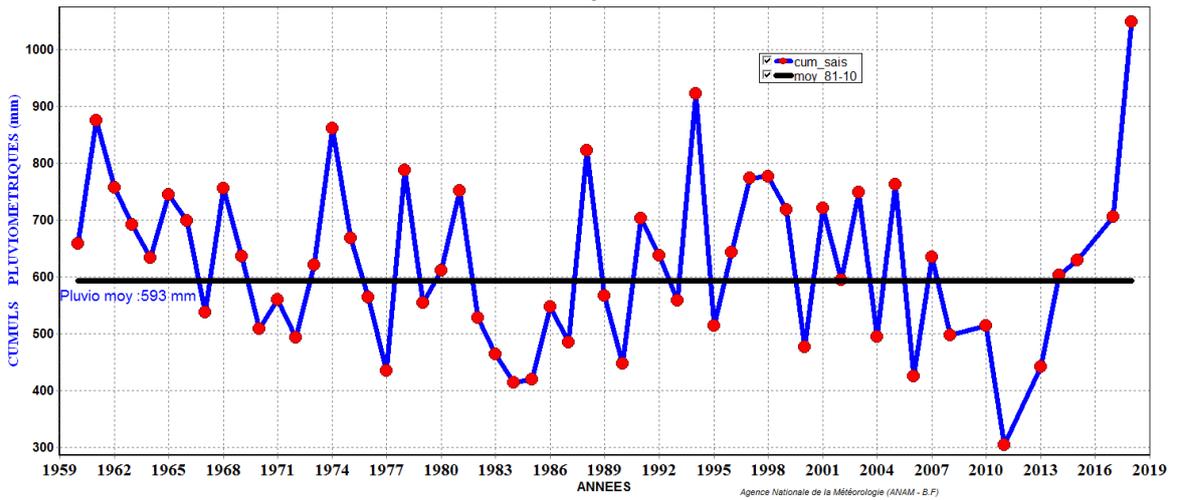


Volta Flood and Drought Management

POSTE PLUVIOMETRIQUE DE KONGOUSSI
EVOLUTION INTERANNUELLE DE LA LONGUEUR DE LA SAISON DES PLUIES

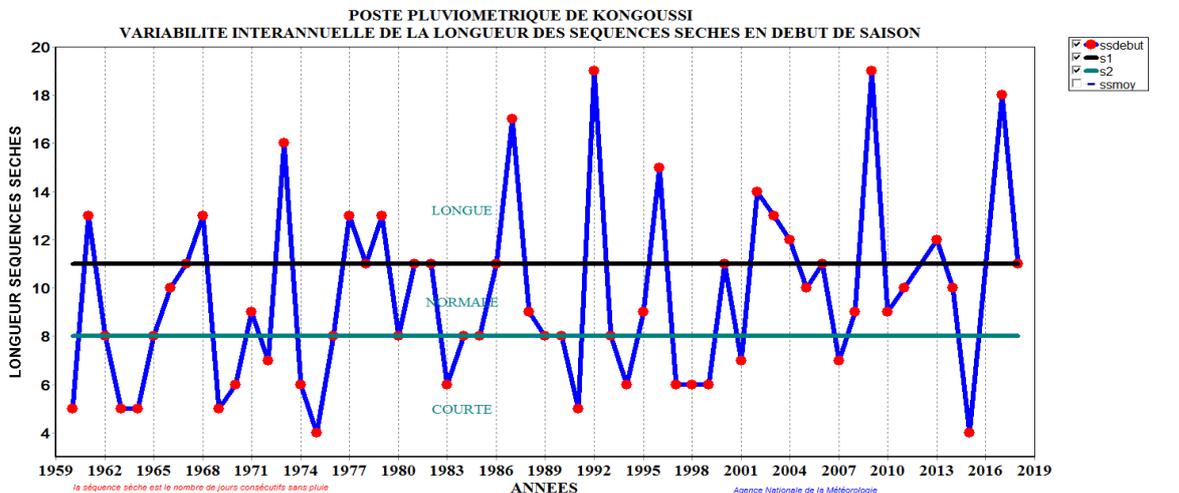
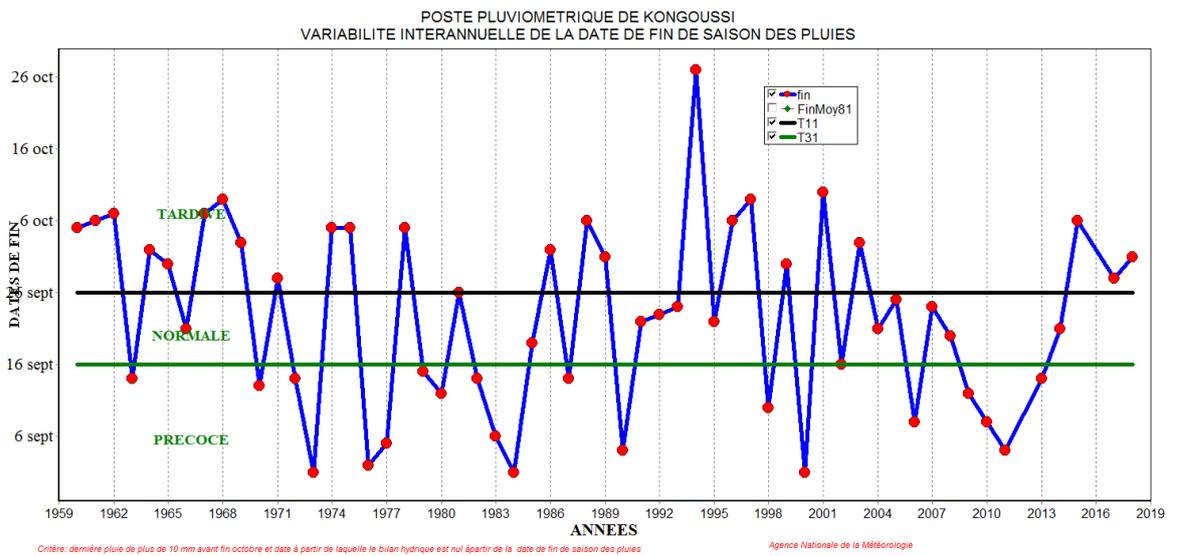
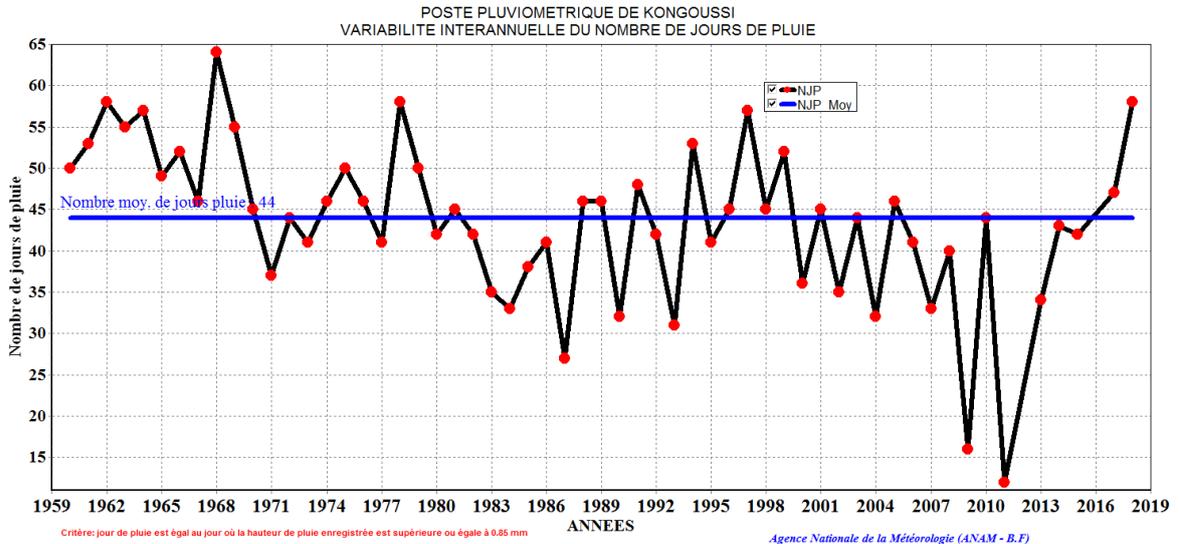


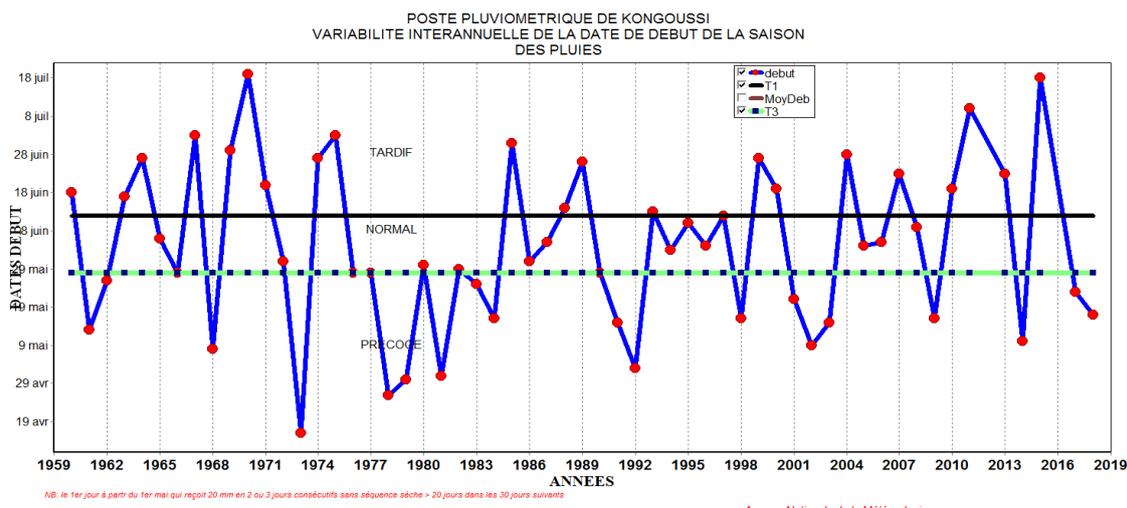
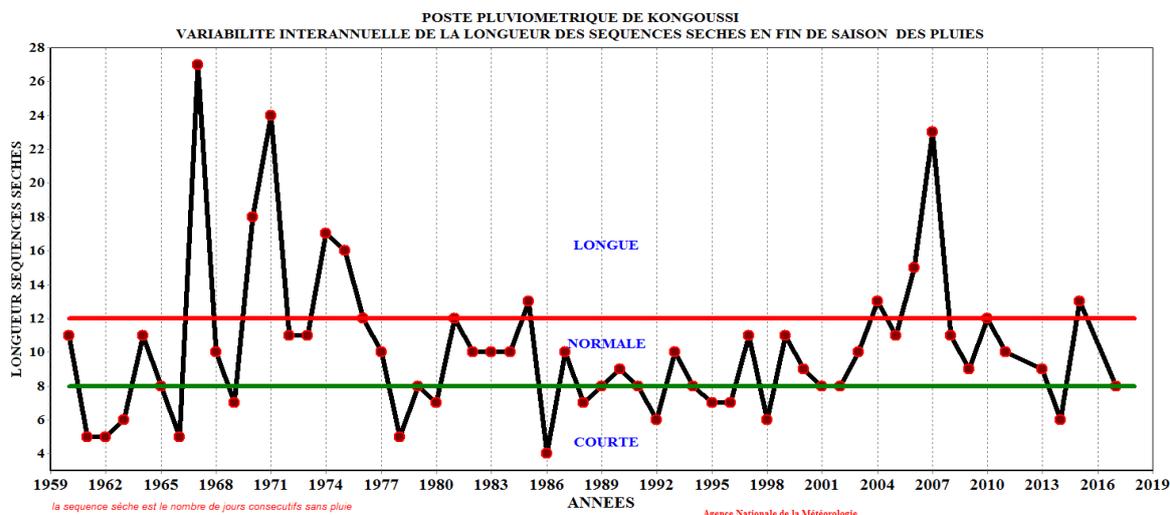
POSTE PLUVIOMETRIQUE DE KONGOUSSI
CUMULS PLUVIOMETRIQUES INTERANNUELS





Volta Flood and Drought Management





Ces graphiques expliquent les évolutions pluviométriques, des températures d'une année à l'autre. Cette évolution engendre des changements dans la durée des saisons (début et fin de saison), les séquences sèches et les poches de sécheresses plus ou moins longues, en début, au milieu ou à la fin des saisons.

On peut avoir des saisons, tardives, courtes ou longues avec des poches de sécheresses plus ou moins fréquentes longues ou courtes

On peut également avoir des saisons précoces, courtes ou longues avec une répartition des poches de sécheresses tout au long de la saison, des poches de sécheresses plus ou moins longues.

La zone est donc soumise à des aléas hydrométéorologiques très prononcés avec des conséquences certaines sur la production agro-pastorale variable d'une année à l'autre.

IV. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES CONSULTÉES (SECTEUR D'ACTIVITÉ, RÔLE, RESPONSABILITÉS DANS LE DISPOSITIF DE PRÉVISION ET D'ALERTE PRÉCOCE ET BESOINS SPÉCIFIQUES Y AFFÉRENTS)

4.1. Les parties prenantes à l'échelle nationale

Au niveau national les parties prenantes actives au Système de prévision et d'alerte précoce aux inondations et aux sécheresses sont essentiellement constituées des structures nationales suivantes :

411. La Direction générale des ressources en eau (DGRE)

En application des articles 21 et 47 du décret n02016- 342/PRES/PM/MEA du 04 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) a pour principale mission de mettre en œuvre et de suivre les politiques et stratégies nationales dans le domaine de l'eau, en relation avec les structures du département, les autres ministères, les collectivités territoriales, les organismes de la société civile et les autres acteurs.

Dans le cadre de ses attributions, la DGRE a un rôle majeur à jouer dans le domaine à travers notamment en ce qui concerne l'appui à la mise en place et la promotion au niveau nationale d'un système d'information et de monitoring sur l'eau, des usages, des risques liés à l'eau et des besoins en eau de l'environnement. A travers cette attribution, la DGRE joue un rôle en amont du processus se traduisant par la mise à la disposition des acteurs nationaux des informations pour anticiper sur les risques de catastrophes liés à l'écoulement des eaux.

Elle est chargée de suivre l'exploitation des ressources en eau de surface, de développer et optimiser les réseaux de collecte de données y afférents, d'étudier et surveiller le régime des eaux superficielles, d'établir leurs caractéristiques hydrologiques et hydrauliques, d'organiser la prévision, la modélisation et l'annonce des crues au niveau nation.

412. L'Agence nationale de la météorologie (ANAM)

L'ANAM a pour mission la régulation, la réglementation, la planification, le contrôle et la mise en œuvre de la politique météorologique et climatique sur l'ensemble du territoire national, conformément aux dispositions de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et à celles législatives et réglementaires nationales régissant les activités du secteur de la météorologie.

L'ANAM a des missions étendues. Elle est chargée entre -autre au titre de ses attributions de :

- mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de météorologie et de climat ;
- d'élaborer et de diffuser des prévisions, avis et alertes afin de contribuer à la protection des personnes et des biens et de soutenir les efforts destinés à atténuer les impacts des catastrophes naturelles d'origine météorologique et climatique et des catastrophes environnementales connexes ;
- développer et de fournir les informations et produits météorologiques et climatologiques nécessaires à la conception/planification, au développement et
- veiller à la qualité des infrastructures météorologiques et climatiques sur l'ensemble du territoire national par la modernisation, la gestion et l'exploitation d'un réseau d'observation météorologique ;
- veiller à la vulgarisation et à l'application des directives de l'OMM et de l'OACI aussi bien en matière d'observations météorologiques que d'instruments de mesures ;

Au regard de ses attributions que lui confère la loi, l'ANAM joue un rôle central dans le dispositif de prévision et d'alerte précoce.

Les différents canaux de diffusion de l'information météorologique et climatique au sein de l'ANAM sont principalement les télévisions et radios publiques et privées (radio urbaines et locales, la presse écrite, les séminaires, ateliers et fora de formation, les sites Web, les réseaux sociaux (Facebook), le Système Mondial de Télécommunications (SMT) de l'Organisation Météorologique Mondiale, les courriels et les interviews.

413. La Direction générale de la protection civile (DGPC)

La Direction Générale de la Protection Civile est une mutation depuis 1992, de la Direction Générale de la Sécurité Civile qui fut créée en 1978 au sortir de la catastrophe consécutive au grave incendie du dépôt de la gare ferroviaire de Ouagadougou en 1976.



La DGPC est placée sous l'autorité d'un directeur général, assisté des directeurs des trois (03) directions qui la composent.

La DGPC est une structure technique du Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation (MATD) dont la mission est la prévention et la gestion des risques et catastrophes, de concert avec la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP). Elle est spécifiquement chargée de (1) élaborer et mettre en œuvre la politique nationale de protection civile, (2) gérer les risques et catastrophes par la prévention, la prévision et l'intervention en relation avec les ministères concernés, (3) diriger et coordonner les opérations de secours en cas de calamités, de catastrophes et de crises majeures, (4) élaborer et mettre en œuvre les plans d'organisation des secours, (5) contrôler les normes de sécurité dans les constructions, (6) informer, sensibiliser et former la population en matière de protection civile, (7) apporter un appui à la mise en œuvre de la protection civile par les collectivités territoriales et (8) gérer les mouvements des populations en situation d'urgence en relation avec les ministères concernés.

Au regard de ses missions et attributions, le cœur de métier de la DGPC est le service de protection civile. Telle que définie dans le document de politique nationale, la protection civile renvoie à l'ensemble des activités et des moyens mis en œuvre pour la préservation des vies humaines et la sauvegarde des biens contre les périls de toute nature, en temps de paix comme en temps de crise. Elle est une mission de la puissance publique consistant à limiter les risques encourus par la population et à réduire les dommages causés aux personnes et aux biens lors d'accidents, de sinistres ou de catastrophes.

L'assistance couvre l'ensemble des mesures visant à réduire les conséquences des catastrophes, notamment les actions de soutien humanitaire et les opérations de réhabilitation pendant et après les catastrophes. Ce principe est essentiel pour toute structure nationale de protection civile. Pour autant, il ne signifie pas que ces missions sont de la compétence exclusive d'un seul service. C'est ainsi que dans notre pays, les actions de secours sont de la compétence de la protection civile tandis que les opérations de soutien humanitaire et de réhabilitation relèvent de l'action sociale. On distingue les missions pour lesquelles la protection civile a une compétence exclusive (prévention, protection et lutte contre les incendies) de celles auxquelles elles concourent avec les autres services et professionnels concernés (prévention et protection contre les accidents, les autres sinistres et les catastrophes). La DGPC est exclusivement compétente pour fournir les différents services de protection civile.

La DGPC et la BNSP constituent les organes de conduite des multiples et diverses opérations de protection des personnes et de sauvegarde des biens et de l'environnement. La Protection civile étant un instrument de coordination multisectorielle, ces deux (02) entités assurent pendant la phase de préparation aux accidents, sinistres et catastrophes et

dans la mise en œuvre des mesures de prévention, la fonction de coordination, au moment où il faut intégrer les paramètres techniques. Lors de situations d'urgence, c'est à elles qu'il appartient de gérer et coordonner les actions des différents corps d'intervention civils et militaires engagés dans les opérations de secours.

414. Le Centre national de secours d'urgence (CONASUR)

Conformément à l'article 10 du décret portant attributions, organisation et fonctionnement, le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) est l'instance de coordination et d'orientation dans le domaine de la prévention des catastrophes, de la gestion des secours d'urgence et de la réhabilitation. A ce titre, il est chargé, (1) d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation, (2) d'assurer la coordination des actions humanitaires, (3) d'adopter les plans et stratégies d'intervention, (4) de veiller à l'intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement, d'approuver les programmes d'activités, les budgets, ainsi que d'approuver les rapports annuels d'exécution. [L] [SEP]

Le CONASUR est représenté sur l'ensemble du territoire national par des démembrements au niveau des Régions par le Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CORESUR), des Provinces (COPROSUR), des départements (CODESUR). Au niveau village, il s'appuie sur les Comités villageois de Développement (CVD).

Chacun de ces démembrements a comme responsabilité dans le ressort administratif correspondant, (i) l'organisation de la collecte et l'analyse de données sur les catastrophes, (ii) l'organisation des activités d'éducation, de sensibilisation pour la prévention et la gestion des catastrophes et enfin (iii) l'alerte en cas de catastrophe. [L] [SEP]

415. Les projets et programmes exécutés ou en exécution

En plus des structures nationales assurant un rôle régalién, des programmes et programmes ayant des objectifs en matière de prévision et d'alerte aux inondations et aux sécheresses ont été enregistré. Il s'agit principalement de :

- *Le projet CREWS*

Au Burkina Faso, l'Initiative CREWS porte sur l'amélioration des services hydrométéorologiques en vue d'émettre des alertes précoces en cas d'inondations et d'offrir des renseignements dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'anticipation des impacts des phénomènes météorologiques violents. Le projet a été

mis en œuvre entre..... et a visé les résultats suivants : (i) Évaluation des réseaux d'observation et des besoins en la matière, (ii) Améliorations des bases de données ; (iii) Capacités de prévision à courte échéance ; (iv) Prévisions infra-saisonniers à saisonniers ; (v) Outils d'analyse, de prévision immédiate et de veille climatique ; (vi) informations sur les risques et produits de prévision pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, etc.

- *Le Plan d'action du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA)*

Le plan d'action Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA) est une initiative commune du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers pour renforcer et développer les structures qui vont approvisionner le Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire. La vocation du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire est de mettre à la disposition du Gouvernement des informations fiables et pertinentes sur la base desquelles les décisions politiques et techniques pourront être fondées dans le cadre de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA). La Coordination Nationale du Système d'information sur la Sécurité Alimentaire (CN-SISA) est un instrument de coordination, d'animation, de facilitation entre d'une part les dispositifs et d'autre part entre les acteurs impliqués dans la sécurité alimentaire.

Pour donner corps aux enjeux fixés par le plan d'action Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire, la Coordination Nationale du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (CN-SISA) est dotée d'une cellule d'animation qui a pour mandat de dynamiser les quatre instruments de coordination suivants :

- le forum technique,
- la centrale d'information,
- l'alerte précoce (CAP),
- l'analyse structurelle (CAS).



Image 1 : dispositif de captage utilisé par le SISA

42. Les parties prenantes au niveau des deux sites

421. Les parties prenantes au niveau du site de Badara

Au niveau de ce site, les parties prenantes sont essentiellement constituées de :

- ✓ Le préfet de la commune de BAMA, il assure cumulativement les fonctions de Président de la Délégation Spéciale de la mairie de BAMA et de Président du Comité Local de l'Eau (CLE). Son rôle sera de mettre en place un plan d'action du système d'alerte précoce aux inondations et aux sècheresses ;
- ✓ Le chef de village de BAMA, absent au moment du passage de la mission, a été contacté au téléphone, il assurera un rôle de mobilisation, d'information et de concertation avec les populations ;
- ✓ Le directeur de la radio BAMAPILE de BAMA, il assurera la diffusion des alertes à travers les ondes de la radio dans la commune ;
- ✓ Le crieur public a par contre le rôle de diffuser les informations après sollicitation d'une autorité locale ;
- ✓ L'association des femmes de BADARA jouera un rôle de sensibilisation et d'information au sein de leur communauté pour réduire les effets des inondations et des sècheresses ;
- ✓ Un groupe de 10 hommes, tous agriculteurs et faisant parti de la coopérative ;
- ✓ Un groupe de jeunes, cinq (5) au total.
- ✓ Les médiats : Une communication efficace s'appuie sur une stratégie savamment élaborée, à la fois ambitieuse et réaliste. La communication présente sur les



inondations et les sécheresses se veut orienter vers les communautés, mais elle doit d'abord s'appuyer sa communication interne et externe.

422. *Les parties au niveau du site de Kongoussi*

Au niveau local, les acteurs impliqués ou ayant des responsabilités dans le système d'alerte aux sécheresses sont :

- *Le président de la délégation spéciale de la commune de Kongoussi.*

Il représente l'administration centrale au niveau du département et assure la présidence du Conseil municipal suite à la suspension de la fonction des élus notamment du Président du conseil municipal ou Maire de la Commune. A travers les différentes commissions spécialisées : affaires générales, affaires sociales, environnement et développement local, finances, il est informé des activités et des évènements à caractère économique, social, climatique dans la commune. En cas d'urgence liée à l'insécurité alimentaire du fait de la sécheresse ou à la mauvaise situation de la saison hivernale, il est mis au courant par les services techniques déconcentrés départementaux, les services de l'action sociale en cas de secours d'urgence à opérer. La commune, à travers divers appuis, œuvre également dans la sensibilisation des populations sur les comportements à risques à éviter et surtout à observer des comportements adaptés aux différentes situations de crises. Dans certains cas, elle met en place des plans d'évacuation et tient à relayer l'information météorologique sur les dispositifs à prendre qu'il s'agisse des inondations ou de la sécheresse.

La commune bénéficie de l'appui d'un certain nombre de projets ou appuis tels que le MCA, l'ONU Habitat, le CONASUR, la protection civile, le projet communautaire de relance et de réhabilitation au Sahel qu'elle utilise pour contribuer à la prévision, à l'alerte et à la gestion des catastrophes quand elles surviennent.

L'un des canaux d'information sur l'anticipation et la gestion des crises liées au climat est son cadre de concertation communal (CCCo). C'est un cadre légal et institutionnalisé pour faciliter la concertation, la communication et les échanges sur des questions de développement dans la commune. Ce cadre, présidé par le Maire, regroupe l'ensemble des forces vives de la commune : les commissions spécialisées, les services techniques déconcentrés, les ONG, les Projets, les représentants des Conseils villageois de développement.

- *Les services techniques déconcentrés de l'Etat*

Il s'agit des services de l'agriculture, des ressources animales, de l'environnement. Ils apportent des appuis conseils chacun dans son domaine au président de la délégation



spéciale. En l'absence du service de la météo dans la commune, c'est le service de l'agriculture qui est chargé de faire des prélèvements en ce qui concerne par exemples, la pluviométrie.

- *Les Conseils Villageois de Développement (CVD)*

Ils sont l'œil et l'oreille du président de la délégation auprès des communautés. En cas d'événement hydrométéorologique, le président de la délégation spéciale est averti par le truchement des services techniques déconcentrés concernés qui en lui transmettent les informations appuyées d'explication et de propositions de mesures à prendre.

- *L'Association Zood Nooma pour le Développement (AZND)*

Elle constitue une partie prenante importante de par les initiatives et les projets qu'elle met en œuvre à travers le partenariat qu'elle noue avec les Coopérations, les Coordinations des projets et programmes, les ONG partenaires.

Dans le cadre de son positionnement, elle a appuyé la mise en œuvre de plusieurs initiatives de portée intéressante en matière de prévision aux inondations et à la sécheresse.

- L'expérience de la planification des scénarios avec les communautés sur la prévision saisonnière. C'est une démarche de planification et de suivi des scénarios climatiques. Celle-ci est basée sur la collecte des données hydrométéorologique de la zone concernée, les prévisions saisonnières scientifiques et le savoir endogène. Les difficultés liées à cette expérience sont que (i) les prévisions viennent souvent en retard par rapport au début de la saison. Ce qui, parfois, ne permet aux producteurs de prendre des mesures agricoles à temps, (ii) la démobilisation souvent des leaders et communicateurs locaux.
- La mise en place des systèmes d'alerte précoce au niveau villageois (SAPV). Elle a consisté à mettre en place neuf (9) SAPV. Ces SAPV fonctionnent comme suit :
 - Réception des bulletins météorologiques fournis par le Projet VIIM qui a un partenariat avec l'ANAM pour la production de ces bulletins
 - Equipement des paysans en mégaphones, portables, stations pluviométriques paysans ;
 - Mise en place de groupes WhatsApp canaux à travers lesquels des bulletins sont véhiculés en langues locales
 - Formation des leaders paysans en relever et partage des données météo locales
 - A chaque alerte, il est joint des consignes aux paysans pour prendre des mesures qui s'imposent afin de ne pas subir des pertes humaines, agricoles, animales, de leurs constructions, etc. ;

- Un feed-back est enregistré sur la survenue réelle des événements annoncés et leurs impacts positifs sur leurs activités (moins de pertes)

- *La Radio communale du Lac*

Elle fait partie de la chaîne des acteurs du système de prévision et d'alerte au niveau de la commune. Au cours des trois (3) dernières années, elle a reçu un appui du projet VIIM. Le projet VIIM lui fournit des bulletins obtenus de son partenariat avec l'ANAM. Une fois les bulletins reçus, ils sont transmis à la radio qui produit des émissions radiophoniques pour les diffuser dans une version traduite en langue locale aux communautés. L'auditoire de la Radio communale du Lac est estimé à près de trente-cinq mille (35000) personnes correspondant à 10% de la population de la zone de couverture. Spécifiquement les contributions de la Radio du Lac sont :

- ✓ Traduction, diffusion des bulletins hydrométéorologiques en langues locales
- ✓ Production et diffusion des émissions
- ✓ Organisation des tables rondes
- ✓ Organisation des émissions interactives
- ✓ Organisation des microprogrammes
- ✓ Mise en réseau des utilisateurs ;
- ✓ Mise en place des groupes d'écoute à travers lesquels, elle reçoit le feed-back des émissions organisées. Ces échos retour sont encourageants. Dans bon nombre de cas, les émissions organisées ont été utiles pour les communautés.

V. ETAT DES LIEUX DES CANAUX ET SUPPORTS DE COMMUNICATION DU SYSTEME DE PREVISION ET D'ALERTE AUX INONDATIONS ET AUX SECHERESSES AU NIVEAU DES DEUX SITES

5.1. L'existant au niveau du site de Badara

511. La Radio communale de Bama

La municipalité dispose également d'une radio communautaire appelée BAMAPILE. Elle émet sur la fréquence 97.1 FM, son promoteur est KONE Abdoulaye (tel : 76075774/ 61088192/ 78163779) et son directeur M. KONKOBO Mahamadou (tel : 70582562/ 76450294).

512. Les Réseaux téléphoniques

BAMA est couverte par tous les opérateurs téléphoniques avec la 4G et les bouquets de télévisions.

513. Les crieurs publics

La particularité de la commune vient de l'utilisation des crieurs publics en cas d'urgences. Les populations sont unanimes que les moyens les plus simples et le plus opérationnelle dans la commune dans la diffusion de l'information est la voix du crieur public. Le manque de méga par les communautés est un handicap pour la réception de l'information à travers les services WhatsApp.

514. La Station agrométéorologique de l'ANAM

L'ANAM disposait d'une station agrométéorologique dans la localité, à proximité des périmètres irrigués. Ce dispositif a été renforcé avec l'installation d'une seconde station météorologique par le projet VFDM (Voir annexe : photo nouvelle station météorologique).

515. La station hydrométrique de la DGRE

Au niveau du principal cours d'eau, la DGRE disposait déjà d'une échelle limnimétrique pour suivre le niveau des eaux. Ce dispositif pourrait être renforcé par l'installation d'une station hydrologique automatique.

516. La mini-Station hydrométéorologique installée dans le cadre du projet

Il y aussi la station hydro-météo installée par le Projet ainsi que le dispositif sonore et des panneaux d'indications qui fonctionnent dans le village de Badara.

52. L'existant au niveau du site de Kongoussi

De l'analyse des acteurs ci-dessus, il ressort quelques supports et canaux de communication utilisés dans le cadre de la diffusion des alertes aux sécheresses.

Ce sont essentiellement :

521. Les bulletins d'information hydrométéorologique

Ils servent à informer, prévenir et alerter sur les événements hydrométéorologiques prévus. Il existe des bulletins météorologiques hebdomadaires, mensuels, conjoncturels et trimestriels au besoin.

522. Les émissions radiophoniques

Il existe deux (02) stations radiophoniques dans la zone. La radio communale du Lac et la Radio communale Nerwaya. La nature des prestations de la Radio du Lac a été décrite au niveau des parties prenantes et leurs rôles.

523. Le dispositif communautaire de diffusion appuyé par des leaders villageois

Les projets exécutés et en cours ont travaillé avec des leaders communautaires qu'ils ont formés sur les techniques de lecture et relevé des données. Ces derniers servent de courroie de transmission de l'information climatique à leurs co-villageois.

524. L'installation et l'exploitation des stations hydrométéorologiques paysans

L'expérience des stations hydro-météo paysans est mise en œuvre par AZND en collaboration avec le Projet ViMPLUS.

521. Le canal de communication de proximité à travers les mégaphones, les lieux de culte et d'échanges sociaux et économiques (Mosquée, Eglise, marchés, cérémonies sociales diverses...);

Il s'agit de diffuser l'information par l'utilisation combinée de canaux locaux appropriés.

525. Les cadres de concertations au niveau communal

Le cadre de concertation est un espace d'échanges multi-acteurs où des questions spécifiques de développement sont discutées avec des propositions de solutions. C'est le

lieu également où les informations d'ordre urgent sont portées par les autorités pour être relayées au niveau des villages par les représentants aux sessions du Conseil municipal.



Bulletin_Mensuel_ViM Bulletin_grand_public
Plus_27_09_2022.pdf ue_11 octobre 2022_v



VI. DÉFIS, LACUNES OU PROBLÈMES ET SOLUTIONS PALLEATIVES

61. Au niveau du site de Badara

611. Les difficultés, lacunes et défis à relever

- Le dispositif d'alerte au niveau de la commune et donc au niveau du site, ne prend pas en compte de manière systémique les questions relatives aux alertes aux inondations et aux sécheresses. C'est depuis l'introduction du projet par l'intermédiaire du site pilote que cet aspect est de plus en plus pris en compte mais à un niveau vraiment embryonnaire au point qu'il ne fait pas encore partie des habitudes dans la zone. C'est ainsi que les différents entretiens et échanges avec les acteurs ont révélées qu'il n'existe pas un système d'alerte précoce des inondations dans la commune et ses villages environnent. Cependant les défis restent à relever afin de réduire les effets des inondations et des sècheresses dans la commune et ses villages environnent.
- La Radio communautaire est dans une zone inondable qui empêche les travailleurs d'y accéder lors des remontés ou des crues d'eau.

612. Les propositions de solutions/recommandations

Face aux difficultés, lacunes, et défis, quelques propositions de solutions

- ✓ Renforcer le volet institutionnel et intégrer la gestion de l'eau dans les politiques et les systèmes de réduction et de gestion des risques de catastrophe au niveau communautaire ;
- ✓ Mettre en place des infrastructures d'évacuation des eaux et déloger les populations installer dans les zones inondables ;
- ✓ Inciter la commune à élaborer son plan communal de gestion des inondations ;
- ✓ Mettre en place une cellule chargée de prévenir et de gérer les crises et catastrophes ;

- ✓ Renforcer les capacités des bénéficiaires (leaders communautaires) en Gestion des Risques de Catastrophe. Ces formations doivent porter sur la promotion de la résilience et du changement de comportement de chacun des acteurs locaux ;
- ✓ Réduire l'impact des catastrophes des inondations et des sécheresses les plus sévères sur les couches les plus pauvres et vulnérables de la population, en particulier sur celles dont les moyens d'existence dépendent de l'agriculture. Ces dernières sont en effet de plus en plus confrontées aux risques climatiques récurrents qui entraînent des déficits de production, des pertes de bétail et une disponibilité réduite des stocks halieutiques, etc.
- ✓ Analyser les risques et de la vulnérabilité : l'absence ou l'accès limité à des données détaillées et historiques, fiables et actualisées sur le suivi hydrométrique et pluviométrique reste un défi dans la prévention et la gestion des inondations et sécheresses ;
- ✓ Promouvoir les bonnes pratiques de prévention et d'atténuation des risques systématiquement identifiées et diffusées ;
- ✓ Mise en place d'un système d'alerte précoce des inondations et sécheresses.

62. Au niveau du site de Kongoussi

621. Les difficultés, lacunes, et défis à relever

Ce sont des difficultés citées par l'ensemble des interviewés. Elles sont les suivantes :

- Démobilisation des leaders communautaires pour insuffisance de motivation ;
- Faiblesse du réseau internet
- Faible niveau d'instruction des leaders communautaires qui n'arrivent souvent pas à lire et relever correctement les données
- Le SAP est généralement conçu pour s'arrêter au niveau communal or les vrais enjeux c'est au niveau communautaire
- La non permanence de la production et de la diffusion des bulletins due à l'arrêt des partenariats avec l'ANAM souvent entretenus à travers la mise en œuvre de certains projets et programmes, etc.
- Insuffisance de mise en relation fonctionnelle dans le temps et dans l'espace les différentes initiatives permettant la densification et la durabilité.

622. Quelques propositions de solutions/recommandations :

- Concevoir des SAP qui prennent en compte le niveau villageois ;
- Détailler les zones concernées. Parfois on dit Kongoussi sans préciser que ça concerne l'ensemble du territoire communal y compris les villages rattachés ;



- Mettre en place un dispositif de partenariat permanent entre producteurs de l'information climatique (ANAM, Services techniques) et diffuseurs (Radios, réseaux des communautés)
- Mettre en place des réseaux d'utilisateurs des informations hydrométéorologiques ;
- Renforcer les capacités des leaders communautaires pour la lecture, le relevé des données et transcription sur des fiches appropriées ;

CONCLUSION

Au terme de cette consultation, le constat est que plusieurs initiatives existent sur le terrain en matière de prévisions et d'alerte précoce. Toutefois, la connexion entre ces différentes initiatives n'est pas évidente. L'absence de cette connexion influe négativement sur l'efficacité, la portée et l'impact des initiatives sur le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation des communautés. Il en reste d'une part à satisfaire cette nécessité de synergie d'action et d'autre celle qui consiste à rendre permanents le dispositif de diffusion des alertes qui reste pour le moment tributaire de l'existence des projets ou des appuis extérieurs.

ANNEXES

Annexe1: liste des membres du Groupe de Travail National

N°	Nom et Prénom (s)	Nom de l'agence/structure	Téléphone	Email
01	POUYA Célestin	SPONG	25 37 41 70/ 70 24 02 88	celestinpuya@w ateraid.org
02	WAONGO Hamidou	Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF)	70 44 77 27	hamidou.waongo @environnement .gov.bf
03	Moctar Haidara	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)	70741939	moctarhaidara@ gmail.com
04	TRAORE/CARAB IRI Rokiatou	Direction du Développement de l'Irrigation (DGAHDI)	70 74 74 40	t_rokiatou@yaho o.fr
05	ZONGO Joseph	Direction Générale du Développement Territorial (DGDT)	70 9740 69/76 55 79 36	meriktoe@yahoo .fr
06	SAWADOGO Wendyam Lazare	Agence Nationale de la Météorologie (ANAM)	70 30 31 63	sawadogolazare @gmail.com
07	ZOUGOURI Rémi	Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable (SP-CNDD)	00226 70 16 82 65 / 79 39 62 31	zkremi@gmail.c om
08	ZONGO Gérard	Direction Générale des Ressources en Eau	62 59 64 60	zongo.gerard@g mail.com

Annexe2 : Liste des personnes consultées à Badara

No	Nom ou titre	Contacts téléphoniques	Fonction	Besoins spécifiques	Autres informations
1	Le Chef de village	76472040	Responsable coutumier	=	=
2	TRAORE Abdoulaye	76424061	Préfet/ PDS/ CLE	Infrastructures d'assainissement	=
3	KONKOBO Mahamadou	70582562/ 76450294	Directeur de la radio BAMAPILE	Formation sur les messages d'alertes	<u>Coût : 10 000F / Alerte</u>
4	SALABE Norba Michel	75949229	Crieur public	Formation sur les messages d'alertes	<u>Coût : 5 000F / sortie</u>
5	Madame OUATTARA	76864566	Groupe de femmes (7)	=	=
6	Madame TRAORE	77845294		=	=
7	OUEDRAOGO Souleymane	76792859	Groupe des hommes (10)	=	=
8	SAWADOGO Sayouba	76697561		=	=
9	KONSEGRE Boukaré	76654946		=	=
10	SANOU Yaya	65576090	Groupe de jeunes (3)	=	=

Annexe3: liste des personnes consultées à Kongoussi

N°	Nom et Prénom (s)	Nom de l'agence/structure	Téléphone
01	SAWADOGO Alexandre	Chef de mission Vim Plus AZND	76 15 29 66
02	GANSORE Sanata	Superviseur Gouvernance Genre Vim plus AZND	72 69 51 87
03	SAWADOGO Alain	Chargé de suivi-évaluation	67 88 80 80
04	BALBONE Abdou Dramane	Superviseur Agriculture/élevage	66 67 94 48
05	Mme SAWADOGO/OUEDRAOGO Jacqueline	CDC	76 53 83 38
06	OUEDRAOGO Pingrima	Technicien Agriculture	70 16 24 18
07	KINTA T Léonard	Directeur Radio Communale du Lac	78 06 08 17
08	SAWADOGO Noélie	CDC	70 14 62 94

Annexe4 : Images de la mission



Image 2 : Échelle limnimétrique de la station de Badara



Image 3 : Station météorologique acquise dans le cadre de projet VFDM



Image 4 : position de la crue le mardi 13 septembre 2022



Image 5 : Salle de diffusion de l'information à la radio communautaire de BAMA et séance de photo avec le directeur de la radio